

(15/10) INFORMATION GENDARMERIE

Plainte en ligne.

Pour information, à compter du 15 octobre 2024, il est possible de porter « plainte en ligne ».

Ce dispositif permet aux victimes de **porter plainte à distance** via internet, à la suite d'une **infraction contre des biens**, dont **l'auteur est inconnu**. Ce **service gratuit** a pour objectif de faciliter le dépôt de plainte.

Il est possible de **porter plainte directement en ligne**, sans avoir besoin de se déplacer en commissariat ou en gendarmerie. La plainte en ligne est proposée pour les faits d'**atteinte aux biens**, comme les vols ou les dégradations, dont **l'auteur est inconnu**.

C'est ouvert aux particuliers, entreprises, administrations, associations.

Cela concerne toute atteinte contre les biens **commise en France** par une personne dont l'identité est ignorée :

- **Vol** (portable, voiture, carte bancaire...),
- **Cambriolage**,
- **Dégradation d'un bien** (rayure de voiture, graffitis...),
- **Escroquerie** (hors Internet).

Cela peut être réalisé via l'application « Ma sécurité »

EN CAS D'URGENCE, appelez immédiatement le 17 ou le 112. En cas de difficulté à parler ou entendre, envoyez un SMS au 114.

Internet est un espace de liberté où chacun peut communiquer, échanger, découvrir, se cultiver, mais, sur Internet aussi, vous pouvez être témoin ou victime d'une infraction.

Ce formidable outil de savoir peut être aussi le lieu de tous les dangers.

Escroqueries, incitation à la haine raciale, pédopornographie, menace ou apologie du terrorisme, injure ou diffamation, provocation au suicide, contrefaçon, incitation à l'usage de stupéfiants, diffusion de procédés de fabrication d'explosifs, etc :

Je ne partage pas, je signale à PHAROS !

Les signalements sont exploités par des policiers et des gendarmes, enquêteurs, qui procèdent aux investigations qui permettent d'orienter chaque signalement vers un service spécialisé ou territorialement compétent.

En cas d'urgence, composez le 17



COMMUNIQUÉ GENDARMERIE (15/10)

Première gendarmerie créée dans le département de Saône et Loire suite aux annonces du Président de la République en 2023, la brigade de proximité de PIERRECLOS a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2024.

Elle intègre la communauté de brigades de PIERRECLOS, créée à la même date, qui regroupe la brigade de gendarmerie de MACON (située rue des Cordiers) et celle de PIERRECLOS, implantée au 275 route de Tramayes.

La communauté de brigades, qui se compose de 23 personnels (10 à MACON et 13 à PIERRECLOS), a compétence dorénavant sur 26 communes du Mâconnais.

L'accueil du public se trouve à PIERRECLOS aux jours et horaires habituels.





MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité



Ma sécurité

Application grand public



Au plus près de vous



Infos et
conseils pratiques



Tchat 24h/24
avec des policiers
et gendarmes



Signalement



Écoute et
accompagnement
des victimes



POLICE
NATIONALE



Téléchargez l'application sur
Google Play Store et Apple Store



Les arnaques

Face à la recrudescence des escroqueries financières sur internet et notamment sur les réseaux sociaux ou par téléphone, soyez prudent ! Vérifiez systématiquement que la personne ou la société qui vous sollicite est autorisée à proposer ce produit en France en consultant attentivement les registres officiels. Soyez particulièrement vigilant face au risque d'usurpation d'identité. Les escrocs utilisent des données officielles de professionnels autorisés pour tromper la confiance du public.

Qui n'a jamais reçu un message (mail ou SMS) ou un appel de la part d'individus se faisant passer pour une banque, une administration (impôts, assurance maladie, l'an...), une entreprise de livraison ou encore un site marchand ? Ces escrocs cherchent à nous tromper et vont nous inciter à communiquer des informations personnelles, à ouvrir une pièce jointe susceptible de contenir un virus ou à cliquer sur un lien malveillant pour nous rediriger vers un site frauduleux.

POUR NOUS PIÉGER, LES CYBERCRIMINELS UTILISENT DIFFÉRENTS RESSORTS TELS QUE LA PEUR, L'APPÂT DU GAIN, LA CRÉDULITÉ, L'URGENCE OU LA COÏNCIDENCE AVEC UNE SITUATION DE LA VIE QUOTIDIENNE.

Ex. : arnaque à la livraison de colis, à la mise à jour de notre carte Vitale, remboursement d'impôts, paiement d'une amende...

Les risques :

Les informations dérobées (mots de passe, informations d'identité ou bancaires) seront ensuite directement utilisées par les escrocs ou bien revendues à d'autres cybercriminels pour mener diverses actions frauduleuses : piratage de compte en ligne, fraude à la carte bancaire, usurpation d'identité, hameçonnage ciblé sur la victime ou ses proches...

Les conseils :

Premier réflexe : ne pas cliquer sur le lien qui vous est proposé. Au moindre doute, lors de la réception d'un message inattendu ou alarmiste, nous vous recommandons de contacter directement l'organisme concerné par un autre moyen (exemple : par téléphone ou en se connectant par soi-même à son compte en ligne). Il peut en effet s'agir d'un message d'hameçonnage (phishing) visant à vous piéger.

La plainte en ligne pour les arnaques sur internet (THESEE)

Pour les victimes d'escroqueries sur internet : faux sites de vente, piratage de comptes de messagerie, extorsion d'argent pour débloquer un ordinateur... vous pouvez déposer plainte en ligne grâce au dispositif THESEE.

Vous estimez être victime d'une infraction concernant des faits qui se sont déroulés sur internet sans aucune rencontre physique ? Il peut s'agir par exemple de courriels, sites web, e-commerce, relations virtuelles. Le dispositif vous permet, dans certains cas, de porter plainte ou signaler l'infraction en ligne.



Le harcèlement à l'école est une réalité qui touche tout le monde, toutes les écoles, qui prend des formes variées : violences verbales, psychologiques ou encore physiques répétées. Ces violences s'accumulent jusqu'à susciter un sentiment de honte, de persécution et d'isolement chez les élèves harcelés. Chaque année, c'est un million d'élèves qui sont concernés, avec des situations pouvant parfois entraîner des conséquences dramatiques.

Aujourd'hui plus que jamais, prenons conscience de la gravité des situations vécues par les enfants et adolescents, et ensemble (ré)agissons pour lutter contre le harcèlement.

Élèves, parents, professionnels, un numéro vert et une application mobile pour tout renseignement ou signalement

Numéro vert : 3018

Numéro gratuit, anonyme et confidentiel disponible 7j/7, de 9h00 à 23h00.

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement>



**** Si, à l'école, tes camarades se moquent de toi, ou abîment tes affaires, te donnent des surnoms méchants, rigolent quand tu participes en classe, te bouculent.**

**** Si tu ne sens amis de côté, s'ils refusent de jouer ou de déjeuner avec toi.**

**** Si tout cela te blesse et tu ne sais pas comment faire pour que cela s'arrête.**

Tu es victime de telles violences de façon répétée, cela s'appelle du harcèlement.



**Aucun enfant, aucun élève ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !!!
Que peux-tu faire pour être aidé ?**

- ** Il faut en parler à un adulte de ton école (maîtresse-maître, la personne qui surveille la cantine, etc....)**
- ** Il faut en parler à tes parents ou une personne de ta famille ou de ton entourage.**
- ** Il faut en parler à un camarade.**

NE RESTE PAS SEUL FACE À TON PROBLÈME. LES ADULTES SONT LÀ POUR TE PROTÉGER ET T'AIDER.

Ce que tu ne dois pas faire !

N'essaie pas de résoudre le problème toi-même (ni avec tes amis) par la violence



Parler du harcèlement, c'est agir pour que cette violence contre toi s'arrête et qu'elle ne touche pas d'autres élèves ou peut être toi-même une nouvelle fois.

Le Cyber Harcèlement

Le cyber-harcèlement est défini comme "un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques (internet via les réseaux sociaux), de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule".



Comment lutter contre le cyber-harcèlement ?

SI TU ES VICTIME :

- ** Ne pas répondre aux commentaires**
- ** Se déconnecter de tous ses comptes**
- ** Conserver toutes les preuves**
- ** Ne pas rester seul et en parler à un adulte ou une personne de confiance**

SI TU ES TÉMOIN D'ATTAQUES SUR LE NET :

- ** Je supprime la photo ou le message**
- ** Je ne fais pas de commentaires**
- ** Je signale les agissements à un adulte**
- ** Si possible, je soutiens la victime**